



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réforme

Question au Gouvernement n° 1978

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Yves Durand.

M. Yves Durand. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

Le m'aperçois que les groupes de l'opposition se désintéressent de l'éducation nationale puisqu'ils nous quittent ! (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Plusieurs députés du groupe socialiste. Au revoir messieurs !

M. le président. Ceux qui doivent partir peuvent s'en aller, mais pas de gestes outranciers, je vous prie ! Poursuivez, monsieur Durand !

M. Yves Durand. Monsieur le ministre, l'enseignement professionnel est aujourd'hui une vraie chance de réussite pour les nombreux élèves qu'il scolarise, très souvent issus de milieux modestes. Il ne doit plus être le parent pauvre de l'éducation nationale, mais doit devenir l'un des pôles d'excellence de notre système éducatif. C'est pourquoi il est nécessaire de l'adapter aux exigences nouvelles de notre société. Tel est l'objectif de la charte de l'enseignement professionnel intégré présentée à Lille, lors des assises de l'enseignement professionnel, après des mois de discussion et de concertation avec l'ensemble des acteurs de cet enseignement.

Pourtant, l'application concrète de la réforme nécessaire issue de cette charte a fait naître des inquiétudes chez les enseignants des lycées professionnels. C'est la source du malaise actuel. Nous le répétons avec vous, monsieur le ministre, avec le Gouvernement: oui la réforme est nécessaire ! Il faut donc dissiper ce malaise. Dès lundi, vous avez reçu les syndicats et une nouvelle réunion est prévue aujourd'hui. Quelles sont les grandes lignes de cette négociation ? Porte-t-elle sur le statut des professeurs ou sur la charte de l'enseignement professionnel intégré ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

M. Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Monsieur le député, la charte de l'enseignement professionnel intégré a fait l'objet d'une longue concertation avec les représentants des enseignants, des parents, des élèves, des employeurs, des fédérations et des confédérations syndicales.

M. Jean-Claude Lenoir et M. Francis Delattre. Et avec quel succès !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Cette charte consacre le lien contractuel entre le lycée professionnel et l'entreprise pour la formation des jeunes, chacun respectant l'autre, chacun travaillant avec l'autre dans la liberté et le respect de l'autre. Elle assure, par la participation des enseignants au suivi des stages, une présence effective de l'éducation nationale à l'intérieur même des entreprises quand celles-ci accueillent les jeunes. Elle permet de développer, dans les villes moyennes, les plates-formes technologiques, dans l'intérêt économique de tous.

En accompagnement de cette réforme, nous avons élaboré, là aussi, après une longue concertation, un projet de décret concernant le statut des professeurs des lycées professionnels, statut à l'origine de blocages. Pour approfondir la discussion, j'ai personnellement repris le dialogue avec les organisations syndicales dont les points de vue sont différents, vous le savez, monsieur le député. Le ministre doit entendre chacun et opérer une synthèse allant dans le sens de l'intérêt général. C'est pourquoi je dois participer à une réunion avec les

syndicats tout de suite après cette séance de questions d'actualité: le dialogue se poursuit. (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.) Par-delà les divergences entre les organisations syndicales, qui sont beaucoup plus importantes que je ne le pensais, j'ai noté chez beaucoup une volonté d'aboutir dans l'intérêt non seulement des élèves - c'est essentiel -, mais aussi des enseignants. Puisqu'on me pose souvent la question des moyens, je tiens à rappeler que ce plan va injecter plusieurs milliers de postes nouveaux dans l'enseignement professionnel, si nous parvenons à les recruter, car vous savez que c'est difficile. Je voudrais le dire très solennellement: alors que certains voudraient faire disparaître le lycée professionnel ou le banaliser, j'ai au contraire voulu donner à l'enseignement professionnel toute la noblesse qu'il mérite et le placer à égalité avec l'enseignement général. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste.) En mettant à bas cette réforme, certains voudraient que les professeurs de l'enseignement professionnel continuent à enseigner vingt-trois heures par semaine, contre dix-huit heures pour leurs collègues. Je veux, quant à moi, leur donner les mêmes conditions de travail qu'aux autres. Il n'y a ni nobles ni roturiers dans l'enseignement ! Mme Martine David. Très bien !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. C'est ce que les parents d'élèves npus ont dit et je les ai entendus ! (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et vert.)

Données clés

Auteur : [M. Yves Durand](#)

Circonscription : Nord (11^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1978

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mars 2000, page 2434

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 23 mars 2000